mintos

 Version
 4

 Date de la version :
 16.10.2023.

Informations sur les services de gestion de portefeuille de Mintos

Dans le présent document, AS Mintos Marketplace (« Mintos ») communique à ses investisseurs et investisseurs potentiels les informations concernant la fourniture de services de gestion de portefeuille pour l'investissement au moyen des <u>paramètres de portefeuille Mintos</u> (« prudente », « Mintos Core », « à rendement élevé »), <u>des paramètres de portefeuille personnalisés</u> et des paramètres de gestion de portefeuille prédéfinis de l'ETF (Core ETF 10, Core ETF 35, Core ETF 60, Core ETF 90) conformément à la loi sur le marché des instruments financiers de la République de Lettonie.

Avant que Mintos ne commence à fournir des services de gestion de portefeuille aux investisseurs, Mintos détermine si les services de gestion de portefeuille sont appropriés ou adaptés à l'investisseur. L'objectif de l'évaluation de la pertinence et de l'adéquation est de déterminer si le produit et/ou service approprié est adapté à l'investisseur spécifique. Mintos a l'obligation de s'assurer que les investisseurs sont informés des risques associés à l'investissement qui sont conformes aux services de gestion de portefeuille, et de fournir les informations nécessaires afin que les investisseurs puissent déterminer leur situation financière et supporter ces risques. En évaluant l'adéquation et le caractère approprié de l'investisseur, Mintos évalue également si le service d'investissement fourni correspond aux objectifs et aux besoins des investisseurs, et s'il est adapté à leurs connaissances et à leur expérience pour le service d'investissement spécifique. L'investisseur est tenu de renouveler chaque année l'évaluation de l'adéquation et du caractère approprié afin de réévaluer l'éligibilité de l'investisseur à l'adéquation des paramètres de portefeuille Mintos, des paramètres de portefeuille personnalisés et des paramètres de gestion de portefeuille prédéfinis de l'ETF pour l'investisseur en question. Si le service de gestion de portefeuille utilisant les paramètres du portefeuille Mintos est jugé adapté et approprié, les investisseurs peuvent investir en utilisant l'un des paramètres de portefeuille Mintos (« prudente », « Mintos Core » et « à rendement élevé ») et l'un des paramètres de gestion de portefeuille prédéfinis des ETF (Core ETF 10, Core ETF 35, Core ETF60, Core ETF 90). Pour les investisseurs qui ont adhéré après le 23.12.2022, seuls les paramètres de portefeuille Mintos (« Mintos Core ») et les paramètres de portefeuille personnalisés sont disponibles. Si les paramètres du portefeuille ne sont pas considérés comme adaptés et appropriés pour l'investisseur, Mintos avertit l'investisseur en conséquence et l'investisseur peut avoir la possibilité d'investir manuellement dans des Notes sans utiliser aucun service de gestion de portefeuille.

Pour fournir les services de gestion de portefeuille à l'investisseur, Mintos le classe comme client de détail, client professionnel ou contrepartie éligible. Par défaut, Mintos classe toutes les personnes physiques et morales dans la catégorie des investisseurs de détail, mais les investisseurs peuvent demander à être reclassés, comme indiqué dans la politique/procédure de classification des clients et d'évaluation de l'adéquation et du caractère approprié des produits/services d'investissement.

Les services de gestion de portefeuille fournis par Mintos comprennent l'exécution de l'ordre d'investissement au nom de l'investisseur, pour acheter et vendre les instruments financiers (Notes et ETF) dans les portefeuilles de l'investisseur. Ce service est fourni conformément à la politique de classification des clients et d'évaluation de l'adéquation et du caractère approprié des produits et services d'investissement. Les portefeuilles d'instruments financiers sont gérés par Mintos dans l'intérêt des investisseurs et à leurs frais.

Des informations sur les paramètres de portefeuille Mintos (« prudente », « Mintos Core » et « à rendement élevé ») et les paramètres de gestion de portefeuille prédéfinis des ETF (Core ETF 10, Core ETF 35, Core ETF 60, Core ETF 90) peuvent être trouvées sur site web de Mintos.

En plus des paramètres de portefeuille Mintos, les investisseurs ont également accès aux moyens d'investir dans des Notes par le biais des *paramètres de portefeuille personnalisés*. Les paramètres de portefeuille personnalisés permettent d'utiliser les services de gestion de portefeuille de Mintos pour investir automatiquement dans des Notes qui répondent aux critères d'investissement sélectionnés par l'investisseur, y compris le niveau de risque. Dans le cas des paramètres de portefeuille personnalisés, les investisseurs peuvent choisir la diversification dynamique, définir leurs paramètres de diversification, choisir les valeurs prédéfinies de Mintos ou désactiver la diversification. La diversification dynamique recalcule quotidiennement les indicateurs de diversification afin d'obtenir une diversification optimale en fonction des critères sélectionnés et des conditions de marché. Des informations supplémentaires concernant les paramètres de portefeuille personnalisés sont disponibles sur <u>site web de Mintos</u>.

Dans le cadre des paramètres de portefeuille de Mintos et des paramètres de portefeuille personnalisés, Mintos offre des possibilités d'investissement dans un type d'instruments financiers : les Notes. Afin d'assurer la diversification et de réduire le risque que les paramètres de portefeuille investissent dans des Notes qui consistent en des prêts provenant d'une seule société de prêt, des paramètres de diversification sont utilisés. Pour les paramètres de portefeuille Mintos (« prudente », « Mintos Core » et « à rendement élevé »), l'algorithme de diversification propriétaire prend en compte ce qui est disponible sur le marché à un moment donné et dans lequel les investisseurs ont déjà investi. Les paramètres de diversification sont calculés à partir d'un objectif de portefeuille fixé par l'investisseur ou de la somme des fonds disponibles de l'investisseur et des investissements en cours dans le portefeuille (MIN(Target; OI+Available balance)).

Pour assurer la diversification des portefeuilles Core ETF, ceux-ci sont composés d'ETF qui suivent des indices de marché pondérés en fonction de la capitalisation d'actions et d'obligations largement négociées. Les paramètres de gestion de portefeuille prédéfinis des ETF déterminent à l'avance les ratios cibles pour chacun des ETF dans les paramètres spécifiques. Au fil du temps, en raison des fluctuations des prix du marché, les ratios des ETF dans les paramètres de gestion de portefeuille prédéfinis de l'investisseur peuvent s'écarter des ratios cibles. Pour s'assurer que la proportion d'ETF dans les paramètres de gestion de portefeuille prédéfinis des ETF est maintenue ou plus proche des proportions cibles des paramètres de gestion de portefeuille prédéfinis de chaque ETF, Mintos effectue un rééquilibrage dynamique chaque fois que les investisseurs augmentent ou diminuent leurs paramètres de gestion de portefeuille prédéfinis. Le rééquilibrage dynamique signifie qu'en augmentant les paramètres de gestion de portefeuille prédéfinis des ETF, les fonds de l'investisseur sont préférentiellement dirigés vers les ETF qui sont sous-pondérés dans le portefeuille global des ETF. À la réduction du portefeuille ETF - qui a trop de poids dans le portefeuille global des ETF.

Méthode et fréquence d'évaluation des instruments financiers du portefeuille de l'investisseur.

Mintos assure l'évaluation des actifs du portefeuille d'investissement de l'investisseur, gérés au moyen des paramètres de portefeuille Mintos, des paramètres de portefeuille personnalisés et des paramètres de gestion de portefeuille prédéfinis ETF, au moins une fois par semaine. L'investisseur reçoit également gratuitement un rapport trimestriel de Mintos par courriel. Les actifs du portefeuille d'investissement de l'Investisseur sont évalués à leur valeur de marché ou à leur juste valeur conformément à la Procédure



Mintos de comptabilisation des instruments financiers et des transactions sur instruments financiers.

Système d'indemnisation des investisseurs

Mintos est membre du système national <u>d'indemnisation des investisseurs</u> établi conformément aux exigences de la <u>la directive européenne 97/9/CE</u>. Si Mintos manque à ses obligations envers l'investisseur, les investisseurs de détail ont droit à une indemnisation de 90 % de la perte permanente qui en résulte, dans la limite de 20 000 €.

Le système d'indemnisation des investisseurs n'indemnise pas les investisseurs pour les pertes résultant de :

- Changements dans le prix d'un investissement
- La défaillance d'un emprunteur, d'une société de prêt ou d'un émetteur.
- L'absence de marché pour l'achat ou la vente d'un investissement.

Le système de protection des investisseurs ne s'applique pas aux investissements dans des prêts via des contrats de cession.

Clause de non-responsabilité: Mintos ne délègue pas la gestion discrétionnaire en général ou en partie des instruments financiers ou des fonds du portefeuille du client. Mintos n'applique aucun taux spécifique de rendement d'investissement entre les investisseurs et Mintos, qui permettrait de comparer le rendement du portefeuille d'instruments financiers des investisseurs.